

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 007-266/11/CC

■ Approbation d'une subvention à Provence Business Angels pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole

DDEAIAG 11/5943/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés.

Affilié au réseau national France Angels, il a été labellisé par le MINEFI en 2007. Aujourd'hui, il existe 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Un Business Angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les Business Angels interviennent sur la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des tickets d'investissements de 50 000 à 500 000 euros. Les Business Angels ont tous un profil managérial ou entrepreneurial et apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Les trois grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels en 2010 :

- 40 membres
- 120 projets étudiés,
- 50 instruits et 22 présentés,
- 2 projets financés pour un total de 320 000 euros,
- Exemples de projets accompagnés et soutenus sur Marseille Provence Métropole : Mon Showroom, Carewave Shielding Technologies, Voxinzebox...
- 300 participants aux 2 Angels Café
- La création du fond CPBA qui permettra d'abonder les investissements des Business Angels et de boucler les tours de tables (dotation de CPBA : 1 200 000 euros apportés par des acteurs privés comme SMC et Viveris)

Les objectifs de Provence Business Angels pour 2011 :

- structurer d'avantage le réseau afin de l'ancrer dans le territoire économique local,
- multiplier les actions de promotion auprès des investisseurs potentiels et des porteurs de projets.

Pour répondre à cet objectif, un programme d'animation est proposé en 2011 avec les « Angels Cafés ».

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Ces événements organisés sur un format 19h/21h s'adressent à des chefs d'entreprises/créateurs et investisseurs et ont pour objectif de favoriser l'accès au financement de projets. Ils sont répartis en 3 temps forts : un débat autour d'une thématique liée au financement, du « réseautage » et des rendez-vous programmés.

Dans le cadre de sa politique de développement économique fondée sur l'économie de la connaissance, Marseille Provence Métropole soutient ce type d'actions qui favorisent le développement et l'ancrage territorial d'activités sur son territoire.

Le budget prévisionnel de ce programme d'animation est de 23 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Logistique (location de salle et cocktail)	9 000 euros
- Communication	5 300 euros
- Animation (son, vidéo, photos)	8 700 euros

	23 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	8 000 euros
- Société Marseillaise de Crédit	8 000 euros
- Deloitte	7 000 euros

	23 000 euros

Les autres collectivités territoriales de la région font le choix de soutenir Provence Business Angels sur leur fonctionnement alors que Marseille Provence Métropole apporte son soutien à une action d'animation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole par Provence Business Angels.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 000 euros à Provence Business Angels pour l'organisation d'un programme d'animation sur Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique A 710 - Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI